

Inscription et de facturation de la formation

Le Service de formation offre un programme de formation fondé sur le programme national de formation de l'Association des Scouts du Canada (ASC). Pour participer aux sessions, il faut [s'inscrire en ligne](#) sur le SISC au plus tard à la date limite d'inscription. Une fois inscrits, les membres peuvent retourner sur le site pour modifier ou annuler leur inscription en cliquant sur **Pour vous inscrire**, mais ce, en autant que ce ne soit pas après la date limite d'inscription. Le système envoie toujours un courriel de confirmation pour toute nouvelle inscription, modification ou annulation d'inscription.

Après la date limite d'inscription, il n'est plus possible de s'inscrire, de modifier ni d'annuler son inscription sur le SISC. Toutefois, il est possible de faire une demande d'inscription en communiquant avec l'un ou l'autre des bureaux du District (bureau de Gatineau au 819 771-7063 ou bureau d'Ottawa au 613 741-3366) mais l'inscription n'est pas garantie.

Après la date limite d'inscription, les groupes sont facturés pour toutes les inscriptions de leurs membres tels qu'elles apparaissent sur le SISC et au tarif indiqué. Les membres qui ne pourraient se présenter peuvent se faire remplacer par un autre membre adulte étant donné que leur inscription sera facturée de toute façon.

Les personnes recensées auprès d'autres districts peuvent également s'inscrire à ces sessions. Toutefois, un supplément pourra être exigé par rapport aux frais indiqués sur le site, à moins d'avoir négocié une entente préalable avec le District. Lorsque les inscriptions sont contingentées, la priorité sera accordée aux membres du district.